Les frais du contrat de capitalisation CRISTALLIANCE OPPORTUNITES CAPI*

Montant minimal de versement initial :

- Gestion Libre: 1 000€
- Gestion Pilotée : 50 000€

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

1/ Gestion Libre

Fond en euro (Sécurité en euros)

- 0,95% maximum

Supports unités de compte

- SCI, EMTN, FCPR et SLP : 1 % maximum
- Autres OPC : 1,00% maximum

2/ Gestion Pilotée (3 profils : Dynamique, Equilibre, Prudent)

Fond en euro (Sécurité en euros)

- 0,95% maximum

Supports unités de compte

- SCI, EMTN et FCPR : 1 % maximum
- Autres OPC : 2,30% maximum dont 1,30% maximum lié aux frais de mandat

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,75%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*0,80%*
Fonds obligations (moyenne)	1,50%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*0,40%*
Fonds immobilier***** (moyenne)	Non applicable
Fonds diversifiés (moyenne)	5,57%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*1,67%*

2/ Gestion Pilotée

a) Profil Prudent

Ensemble des fonds (moyenne)	0,93%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*0,00%*

b) Profil Equilibré

Ensemble des fonds (moyenne)	0,93%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*0,00%*

c) Profil Dynamique

Ensemble des fonds (moyenne)	0,93%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*0,00%*

Autres frais annuels

frais forfaitaires	Non applicable
frais proportionnels	Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	4,80% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage	
• 0,25 % des sommes arbitrées en Gestion Libre	
• Gratuit en Gestion Pilotée	
nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente*****	3% maximum
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.